

Appendix 3: Règlement des retours Pharma

GlaxoSmithKline AG
 Talstrasse 3
 3053 Münchenbuchsee

Règlement des retours de marchandises du secteur PHARMA Valable dès le Août 2022
 Pour d'autres renseignements concernant nos produits PHARMA, notre Service à la Clientèle se tient à votre disposition au numéro:

+41 031 862 21 21

Ce règlement des retours s'applique aux pharmacies, médecins, grossistes et hôpitaux lors de commandes directes via Alloga SA	
<p>Règles générales</p> <p>Les retours et la rémunération sont toujours effectués via le canal de vente par lequel les marchandises ont été achetées Seuls peuvent être retournés les emballages d'origine non ouverts et non endommagés L'entreposage correct des médicaments doit être certifié sur le formulaire de retour Vaccins et médicaments soumis à la chaîne du froid ne sont pas repris</p>	
Erreur de livraison:	Reprise dans les 5 jours. Livraison de remplacement franco de port
Erreur de commande: Vaccins et médicaments soumis à la chaîne du froid	Pas de remplacement ni de bonification
Erreur de commande d'autres médicaments:	<u>Toute la livraison est retournée:</u> 100% de bonification. Retour dans les 5 jours. <u>Une partie de la livraison est retournée:</u> 100% de bonification. Retour dans les 5 jours.
Dommages pendant le transport de la commande	100% de bonification. Reprise dans les 5 jours. Annonce obligatoire du dommage auprès du transporteur.
Produits périmés: Vaccins et médicaments soumis à la chaîne du froid	Pas de remplacement ni de bonification
Produits périmés: Autres médicaments 2 mois avant l'échéance jusqu'à 2 mois après l'échéance	50% de bonification
Produits périmés: Autres médicaments à partir de 2 mois après la date de péremption	Pas de remplacement ni de bonification
Marchandise à courte durée de conservation : Vaccins et produits réfrigérés (durée de conservation restante inférieure à 3 mois)	100% de bonification de valeur, la marchandise périmée doit être retournée au plus tard 2 mois après l'échéance.
Marchandise à courte échéance : Autres médicaments (durée de conservation restante inférieure à 6 mois)	100% crédit de valeur, la marchandise périmée doit être retournée au plus tard 2 mois après l'échéance
Marchandise retirée de la vente	Pas de remplacement ni de bonification

Appendix 3: Règlement des retours ViiV Healthcare AG

ViiV Healthcare AG
Talstrasse 3
3053 Münchenbuchsee

Règlement des retours de marchandises du secteur PHARMA Valable dès le Août 2022
Pour d'autres renseignements concernant nos produits PHARMA, notre Service à la Clientèle se tient à votre disposition au numéro:

+41 031 862 21 21

Ce règlement des retours s'applique aux pharmacies, médecins, grossistes et hôpitaux lors de commandes directes via Alloga SA	
<p>Règles générales</p> <p>Les retours et la rémunération sont toujours effectués via le canal de vente par lequel les marchandises ont été achetées</p> <p>Seuls peuvent être retournés les emballages d'origine non ouverts et non endommagés</p> <p>L'entreposage correct des médicaments doit être certifié sur le formulaire de retour</p> <p>Pas de reprise des produits réfrigérés (exception pour les marchandises à courte durée de conservation)</p>	
Erreur de livraison:	Reprise dans les 5 jours. Livraison de remplacement franco de port
Erreur de commande de produits réfrigérés	Pas de remplacement ni de bonification
Erreur de commande d'autres médicaments:	<p><u>Toute la livraison est retournée:</u> 100% de bonification. Retour dans les 5 jours.</p> <p><u>Une partie de la livraison est retournée:</u> 100% de bonification. Retour dans les 5 jours.</p>
Dommages pendant le transport de la commande	100% de bonification. Reprise dans les 5 jours. Annonce obligatoire du dommage auprès du transporteur.
Produits réfrigérés périmés	Pas de remplacement ni de bonification
Produits périmés: Autres médicaments 2 mois avant l'échéance jusqu'à 2 mois après l'échéance	50% de bonification
Produits périmés: Autres médicaments à partir de 2 mois après la date de péremption	Pas de remplacement ni de bonification
Produits réfrigérés à courte durée de conservation (durée de conservation restante inférieure à 3 mois)	100% de bonification de valeur, la marchandise périmée doit être retournée au plus tard 2 mois après l'échéance.
Marchandise à courte échéance : Autres médicaments (durée de conservation restante inférieure à 6 mois)	100% crédit de valeur, la marchandise périmée doit être retournée au plus tard 2 mois après l'échéance
Marchandise retirée de la vente	Pas de remplacement ni de bonification